



LIGUE DE FOOTBALL DE GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre associé à la CON.CA.CAF

COMMISSION RÉGIONALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

PV CROC 007 du 28 Septembre 2026

Membres : T GASPARD,

GESTION COMPÉTITIONS SENIORS

6ème Journée Régional 1

Compte tenu du départ de la sélection en compétition de la CONCACAF,

Considérant que la participation de la sélection à cette compétition internationale entraîne habituellement la mise en suspens du championnat de Régionale 1 afin de garantir l'équité sportive et le bon déroulement de la compétition,

Considérant également que plusieurs acteurs de la compétition sont impactés par cette mobilisation exceptionnelle, rendant nécessaire l'adaptation du calendrier sportif,

La Commission a pris la décision de reporter les rencontres de la 6ème journée, à l'exception de ceux qui ont demandé qu'elles soient maintenues.

Date	Heure	Nom de l'installation	Recevant	Visiteur	No match	Observation
6ème Journée Régional 1 Poule Unique						
03/10/2026	15:45	STADE BOIS CHAUDAT 1	S.C. Kourou	F.C. Charvein	55729723	
	15:45	STADE DANIEL SINAÏ	U.S. Matoury	Loyola O.C	55977973	Reporté
	15:45	STADE DE MOUTENDÉ	A.S.C. Agouado	C.O.S.M.A. Foot	55977972	Reporté
03/10/2026	15:45	STADE RENÉ LONG	R.C. Maroni	A.S.C. Armire	55977974	
	15:45	STADE J-C DARCHEVILLE	U.S. Sinnamary	Le Geldar De Kourou	55729720	Reporté
	15:45	STADE RENÉ LONG	A.S. Grand Santi	A.S. Et. Matoury	55977975	Reporté

Championnat Régional 2 et Féminine Régional 1

Utilisation Centre Sportif Oriane JEAN-FRANÇOIS

Vu le calendrier du championnat féminin prévoyant la rencontre ASCO / Yana Sport Elite au titre de la 2^e journée, le samedi 03 octobre 2026 à 15 h 45 ;

Vu le calendrier du championnat de Régional 2 prévoyant la rencontre ASCO / Dynamo de Soula, le samedi 03 octobre 2026 à 15 h 45 au Centre Sportif Oriane JEAN-FRANÇOIS ;

Constatant que ces deux rencontres sont programmées à la même date, à la même heure et sur la même installation sportive ;

Considérant l'impossibilité matérielle d'organiser simultanément les deux rencontres sur le même terrain ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement des compétitions et de garantir des conditions d'organisation conformes aux règlements en vigueur ;

La Commission décide de reporter la rencontre ASCO / Dynamo de Soula comptant pour le championnat de Régional 2 à une date ultérieure, qui sera fixée et communiquée aux clubs concernés.

Match 55971321 Olympique De Cayenne / E.J. Balate du 04/10/2026

Vu l'information transmise par l'Olympique de Cayenne

La commission confirme le match Olympique de Cayenne contre E.J. Balate au Stade Ste Rose de Lima à 15h45

5ème Journée Régional 2 Poule Unique

Date	Heure	Nom de l'installation	Recevant	Visiteur	No match	Observation
04/10/2026	15:45	STADE STE ROSE DE LIMA	Olympique De Cayenne	E.J. Balate	55971321	

Coupe de France Féminine Zone Guyane

La commission propose de programmer la finale sur le stade Dr E. Lama le 10/10/2026 à 16:00 ;

Finale Coupe De France Féminine Guyane

10/10/2026	16:00	STADE EDMARD LAMA 1	Yana Sport ou A.S. Et. Matoury	Loyola O.C		
------------	-------	---------------------	--------------------------------	------------	--	--

Coupe de France Zone Guyane

Vu la situation des rencontres non disputées du 4^e tour de la Coupe de France, dont la date de report a été fixée au 10 et 11 octobre 2026,

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions décide d'adapter le calendrier des tours suivants afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve et le rattrapage des rencontres de championnat.

Le calendrier est ainsi arrêté :

- **Fin du 4^e tour : 10 et 11 octobre 2026 ;**
- **5^e tour : 24 octobre 2026 ;**
- **6^e tour : 31 octobre 2026.**

Ces dates permettront également la programmation des matchs en retard des championnats R1, R2 et R3

Championnat Régional 3 Poule ouest

Vu les informations transmises par le club de Maripasoula sur les difficultés de transport,

Vu la demande des clubs de Celtic SA et AS ST Laurent

La commission décide de reporter le match A.S. Saint Laurent / A.S.C.S. Maripasoula

Donne un avis favorable à la demande des clubs de Celtic S.A. et A.S. Saint Laurent pour le dimanche 04/10/2026

2ème Journée Régional 3 Poule B

dim 04 oct 26	15:45	STADE ASELEKUSI	Celtic S.A.	A.S. Saint Laurent	56554896	
---------------	-------	-----------------	-------------	--------------------	----------	--

GESTION COMPETITIONS JEUNES U11 A U19

Championnat Régional 1 U17 Poule B

Mise à jour du calendrier – Championnat U17 Poule B

Vu le courrier de l'EJ Balaté signalant l'omission de son équipe U17 dans le calendrier du championnat ;

Vu le procès-verbal du Comité Directeur validant l'engagement de ladite équipe ;

Vu le courrier d'Aigle d'Or de Mana du 15/08/2026 qui demande le retrait de son équipe U17

Après examen du dossier ;

La Commission décide de régulariser la situation en intégrant l'équipe U17 de l'EJ Balaté au championnat U17 Poule B en lieu et place de l'équipe d'Aigle d'Or de Mana. Un calendrier actualisé sera publié en conséquence.

Le match E.J. Balaté / A.S. Des Vampires de la 1^{ère} journée est reporté à une date ultérieure.

Voir tableau des matchs ci-après

Calendrier U17 POULE B de la 1^{ère} et 2^{ème} journée

Date	Heure	Stade	Equipe à domicile	Equipe à l'extérieur	N° match
1^{ère} Journée					
04/10/2026	08:00	C.S. ORIANE JEAN FRANÇOIS	C.O.S.M.A. Foot	R.C. Maroni	79758937
04/10/2026	08:00	STADE M. LAMORI-COCHI	A.S.C. Pytonon	F.C. Charvein	79758934
Reporté	10:00	C.S. ORIANE JEAN FRANÇOIS	E.J. Balate	A.S. Des Vampires	79758936
04/10/2026	10:00	STADE M. LAMORI-COCHI	A.S.C.O	A.S.C. Agouado	79758935
Exempt : A.S. Grand Santi					
2^{ème} Journée					
11/10/2026	10:00	C.S. ORIANE JEAN FRANÇOIS	R.C. Maroni	A.S.C.O	79758940
11/10/2026	08:00	STADE M. LAMORI-COCHI	E.J. Balate	A.S. Grand Santi	79758943
11/10/2026	08:00	STADE DE MOUTENDÉ	A.S.C. Agouado	A.S.C. Pytonon	79758941
11/10/2026	08:00	C.S. ORIANE JEAN FRANÇOIS	A.S. Des Vampires	C.O.S.M.A. Foot	79758939
Exempt : F.C. Charvein					

Secrétaire de séance

Président de séance
T. GASPARD